

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 14 décembre 2017, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Mélissa Tellier, directrice générale et secrétaire trésorière
- Michel Yanakis, responsable de la maintenance
- Marie-Michelle Doyle, adjointe à la direction
- Annik Paquin, responsable aquatique
- Stéphanie Girardeau, technicienne à la comptabilité

SONT ABSENTS: Mélanie Alouis, agente administrative
Jacques Martial, Municipalité de Mandeville

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 5 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan GRAVEL, maire de Ville Saint-Gabriel.

La séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 14 décembre 2017, soit et est ouverte à compter de 20h.

208-12-2017

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 23 novembre 2017

5. FINANCES

5.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 13 décembre 2017

5.2 Comptes à payer au 13 décembre 2017

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Projet de règlement #8 – Lieux d’affichage des avis publics émis par la Régie inter municipale du CSCB
- 6.2 Approbation de l’entente relative à l’échange de services entre les Entreprises électriques Pierre Robillard et le CSCB (Point reporté)
- 6.3 Achat canexel pour la continuité de la toiture du Centre de conditionnement physique Lefrançois Sports
- 6.4 Approbation du contenu dans le contrat de travail (Point reporté)
- 6.5 Politique des augmentations de salaire relatives à l’indexation (Point reporté)
- 6.6 Soumissions pour un câble réseau
- 6.7 Soumissions pour le déneigement à la pelle des entrées principales
- 6.8 Abonnement six (6) mois Centre de conditionnement physique
- 6.9 Interrégionaux 4 au 7 avril 2019
- 6.10 Entente partenariale avec LC2 Construction (Point reporté)
- 6.11 Embauche d’une ressource à l’entretien ménager
- 6.12 Avis de motion – Politique de gestion contractuelle (Point reporté)
- 6.13 Projet de règlement #9 – Politique de gestion contractuelle (Point reporté)

7. VARIA

- 7.1 Régime Volontaire d’Epargne Retraite
- 7.2 Projet formule de déclaration des intérêts pécuniaires (Point retiré)
- 7.3 Nomination Martine Gauthier auditrice – année 2017 (Point reporté)

8. CORRESPONDANCES

- 8.1 Lettre reçue par la FADOQ
- 8.2 Courriel reçu de Philippe Gervais – Jean Coutu

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE l’ordre du jour de la séance ordinaire de ce 14 décembre 2017, soit et est adopté.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

209-12-2017 4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2017, soit et est adopté, suite aux modifications apportées à la résolution #201-11-2017, relativement au nombre d’heures de glace louées. Les heures louées sont quarante (40) heures et non pas cinquante-neuf (59) heures.

5. FINANCES

210-12-2017 5.1 DÉPÔT DE L’ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 13 DÉCEMBRE 2017

Stéphanie Girardeau, technicienne à la comptabilité, dépose l’état des revenus et dépenses au 13 décembre 2017.

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

Que l'état des revenus et dépenses au 13 décembre 2017 soit accepté.

211-12-2017 5.2 COMPTES À PAYER AU 13 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 13 décembre 2017, des chèques numéros 2825 à 2854 totalisant **13 015.89\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 13 décembre 2017 représentant 20 transactions pour un montant **34 053.57\$** soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

212-12-2017 6.1 PROJET DE RÈGLEMENT #8 – LIEUX D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS ÉMIS PAR LA RÉGIE INTER MUNICIPALE DU CSCB

ATTENDU QUE la « *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* », entrée en vigueur le 16 juin 2017, impose aux municipalités locales, aux municipalités régionales de comté et à la Régie Inter municipale du Centre Sportif et culturel de Brandon de se doter d'un règlement pour les lieux d'affichage pour les avis publics.

ATTENDU QUE le conseil de toute ville, municipalité ou régie inter municipale, qui n'a pas un tel règlement, doit se conformer aux anciennes normes, qui obligent de publier dans un journal local.

ATTENDU QU'avis de motion a été donné, à la séance ordinaire du 23 novembre 2017.

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

D'ADOPTER le règlement suivant

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le titre du présent règlement est : Règlement relatif aux lieux d'affichage des avis publics émis par la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

ARTICLE 2 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique pour tous les avis publics émis par la Régie inter municipale du Centre Sportif et culturel de Brandon.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent règlement poursuit les buts suivants :

1) Uniformiser les lieux d'affichage ;

- 2) Réduire les frais de publication dans le journal ;
- 3) Informer les usagers du CSCB ;

ARTICLE 4 : LIEUX D’AFFICHAGE

Le présent règlement détermine les lieux d’affichage où les usagers du CSCB pourront retrouver, les avis publics émis par la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Ces lieux sont les suivants : sur le site internet du Centre sportif et culturel de Brandon et dans la vitrine de la réception, dans le hall d’entrée du Centre sportif et culturel de Brandon.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suite à son approbation.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

213-12-2017 6.2 APPROBATION DE L’ENTENTE PARTENARIALE ENTRE LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES PIERRE ROBILLARD ET LE CSCB

POINT REPORTÉ

214-12-2017 6.3 ACHAT DE CANEXEL POUR LA CONTINUITÉ DE LA TOITURE DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LEFRANÇOIS SPORTS

ATTENDU QUE la Régie inter municipale doit finir le muret de la toiture en canexel;

ATTENDU QUE ce canexel coûte MILLE CENT QUARANTE DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (1,140.57\$) taxes incluses;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Daniel ROCHELEAU

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale acceptent la dépense pour l’achat du canexel au montant de MILLE CENT QUARANTE DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (1,140.57\$) taxes incluses. Cette dépense sera prise à même la subvention du PIC 150 et le règlement d’emprunt #4.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

215-12-2017 6.4 APPROBATION DU CONTENU DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DU CSCB

POINT REPORTÉ

216-12-2017 6.5 POLITIQUE DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE RELATIVES À L'INDEXATION PROVINCIALE OU FÉDÉRALE

POINT REPORTÉ

217-12-2017 6.6 SOUMISSIONS POUR UN CÂBLE RÉSEAU

ATTENDU QUE la Régie inter municipale doit se doter d'un nouveau câble réseau, suite aux changements de poste à l'administration;

ATTENDU QUE nous avons deux soumissions pour l'achat et l'installation de ce câble :

FLEETINFO	GC ALARME
Câble réseau 45 pieds	105\$/heure pour 2 techniciens
Main d'œuvre (+/- 3 heures)	
TOTAL : 231.22\$ taxes incluses	

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Daniel ROCHELEAU

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Inter municipale du CSCB acceptent la soumission émanant de FLEETINFO au montant de DEUX CENT TRENTE-ET-UN DOLLARS ET VINGT-DEUX CENTS (231.22\$) taxes incluses et autorisent Madame Mélissa Tellier, directrice générale à effectuer la dépense. Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

218-12-2017 6.7 SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT À LA PELLE DES ENTRÉES PRINCIPALES

ATTENDU QUE la Régie inter municipale a demandé deux (2) soumissions pour le déneigement à la pelle des quatre (4) entrées principales, ainsi que la descente du Centre de conditionnement physique pour les bordées de neige de cinq (5) centimètres et plus;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions se détaillent comme suit :

DAVID MAJEAU & FILS (1997) INC.	ALAIN JOLICOEUR
Déneigement des quatre (4) entrées principales et l'escalier accédant au Centre de conditionnement physique	Déneigement des quatre (4) entrées principales et l'escalier accédant au Centre de conditionnement physique
Total : 2,414.48\$ taxes incluses	Total : 500.00\$

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Inter municipale du CSCB acceptent la soumission émanant de Monsieur Alain Jolicoeur, au montant de CINQ CENTS DOLLARS (500.00\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

219-12-2017 6.8 ABONNEMENT DE SIX (6) MOIS AU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LEFRANÇOIS SPORTS

ATTENDU QUE la Régie inter municipale veut créer un nouvel abonnement au Centre de conditionnement physique, donnant la possibilité de s'entraîner pendant six (6) mois au lieu d'un an ;

ATTENDU QUE le tarif pour un abonnement de six (6) mois sera de CENTS DOLLARS (100.00\$) ;

ATTENDU QUE tous les abonnements annuels vendus jusqu'à présent ne se transfert pas en abonnement de six (6) mois. Cet abonnement est une nouveauté pour les inscriptions éventuelles ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent le nouvel abonnement ainsi que le tarif de celui-ci.

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent de ne pas transférer un abonnement annuel pour un abonnement de six (6) mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

220-12-2017 6.9 INTERRÉGIONAUX DU 4 AU 7 AVRIL 2019

ATTENDU QUE la Régie inter municipale a reçu les dates officielles pour les interrégionaux qui se dérouleront dans l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel du 4 au 7 avril 2019;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent de recevoir les interrégionaux dans l'aréna Familiprix Saint-Gabriel du 4 au 7 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

221-12-2017 6.10 ENTENTE PARTENARIALE LC2 CONSTRUCTION

POINT REPORTÉ

222-12-2017 6.11 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE la Régie inter municipale a une surcharge de travail du côté de l'entretien ménager ;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à l'embauche sous probation d'une nouvelle ressource, madame Danielle BLAIS pour effectuer le ménage au CSCB ;

ATTENDU QUE Madame Danielle Blais aura une probation de trois (3) mois à effectuer ;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la période de probation de trois (3) mois de Madame Danielle BLAIS à l'entretien ménager, selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

223-12-2017 6.12 AVIS DE MOTION – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

POINT REPORTÉ

224-12-2017 6.13 PROJET DE RÈGLEMENT #9 – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

POINT REPORTÉ

7. VARIA

225-12-2017 7.1 RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE RETRAITE

ATTENDU QUE la Régie inter municipale est dans l'obligation, selon *Retraite Québec*, d'implanter un Régime Volontaire d'Épargne Retraite (RVER) pour ses employés

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Daniel ROCHELEAU

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier à effectuer les démarches nécessaires pour implanter ce nouveau régime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

226-12-2017 7.2 PROJET FORMULE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

POINT RETIRÉ

227-12-2017 7.3 NOMINATION MARTINE GAUTHIER AUDITRICE – ANNÉE 2017

POINT REPORTÉ

8. CORRESPONDANCES

8.1 Lettre reçue par Madame Suzanne Morin, FADOQ

8.2 Courriel reçu de monsieur Philippe Gervais, gérant à la pharmacie Jean Coutu

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

228-12-2017 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis GAMELIN
Appuyé par : Nicole BERNÈCHE
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 14 décembre 2017, soit et est levée à compter de 20h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Gaétan Gravel, président et Maire
Ville de St-Gabriel***

***Mélissa Tellier, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie***